

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025 A 20 HEURES 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 2 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjoint**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Valentin GUILLAUME

ORDRE DU JOUR

- 042** Bilan FSRIF
- 043** Bilan à N+1 suite au rapport CRC
- 044** Approbation de la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes d'achat de gaz (SEY 78)
- 045** Passation d'un marché public de travaux pour les travaux de charpente de la mairie
- 046** Vente des modulaires de l'ex CTM à la Communauté urbaine GPSEO
- 047** Tarifs d'occupation du domaine public - Actualisation
- 049** Tarifs jeunesse et vie des quartiers
- 050** Tickets loisirs 2025 - Base de loisirs Ile De France
- 048** DSP marchés forains – Rapport d'activité 2024
- 051** Modifications au règlement de fonctionnement des multi-accueils
- 052** Création de la réserve citoyenne
- 053** Présentation du rapport social unique
- 054** Mise à jour du tableau des effectifs

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, maire d'Achères.

Marc HONORÉ

Bonjour à tous, à l'ensemble du conseil municipal. Bonjour à ceux qui suivent la retransmission en direct et bonjour au public. On va commencer par l'appel, si tu veux bien faire l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Cet appel fait, on va pouvoir commencer les points à l'ordre du jour. Dans un premier temps, on va examiner les décisions prises par moi depuis le 21 mai 2025, date du dernier Conseil municipal. Est-ce que vous avez des questions ? Des interrogations sur les décisions prises ? Tout est bon ? Ça roule. Parfait. Merci.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2025

Marc HONORÉ

Le premier point, c'est l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2025. Est-ce que vous avez des questions, des interrogations ? Tout est bon ? Pas de remarques ?

Michèle FOUBERT

C'est bon. Rien à signaler.

Marc HONORÉ

On considère qu'il est adopté. Merci.

On va passer aux délibérations.

042 — Rapport FSRIF 2024

Marc HONORÉ

On va passer la parole à François sur le rapport du FSRIF 2024.

François DAZELLE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Cet exercice que l'on effectue chaque année, à savoir le rapport sur la justification des dépenses, dont l'aide contributrice de la Région avec le fonds de solidarité de la région Île-de-France.

Un petit rappel sur ce fonds, qui figure chaque année en inscription de recettes sur le budget de la Ville. Le montant 2024 était à un peu plus de 1,3 million. Il est à rappeler qu'il y a une diminution de près de 10 % par rapport au montant de 2023. À noter que, dans les configurations de nos difficultés financières, cela fait 137 000 euros de recettes en 2024 en moins par rapport à 2023. Je rappelle, pour remonter de manière un peu plus lointaine, mais pas tant que cela, qu'avant on était plutôt à hauteur de 1,5 million. Après, il y a un classement qui est fait. Je rappelle que ce fonds a été créé au début des années 90 pour pallier aux problématiques financières un peu spécifiques sur les communes de la région d'Île-de-France.

Dans le rapport que vous avez eu, assez complet, on liste l'ensemble des actions-missions qui font l'objet d'un financement, aussi bien en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement

sur la Ville, pour indiquer dans quel cadre cette contribution s'effectue. Bien évidemment, 1,3 million par rapport à l'ensemble des dépenses du budget de la ville, c'est assez peu. On a listé les différentes actions menées. Je reviendrai sur quelques actions. L'offre et le périmètre sont assez larges, puisqu'il y a à la fois :

- tout ce qui est lié en offre de matière de petite enfance ;
- la mise à disposition du dispositif ALIA qui est financée ;
- la poursuite d'actions permettant d'aider aussi les enfants en difficulté ;
- la poursuite des actions en conseil dynamique sur la partie de la Maison des parents ;
- le point d'accès au droit permettant d'offrir des permanences juridiques aux Achérois également financé ;
- L'accompagnement également du dispositif FLORA qui est aujourd'hui, et maintenant depuis plusieurs années, une compétence communale qui a permis aussi l'accompagnement, on le rappelle dans le rapport, de 124 femmes, 5 hommes et 254 enfants victimes de violences dans le cadre de ce dispositif.

Un certain nombre aussi d'actions qu'on a menées en termes d'investissement :

- la poursuite et la quasi-fin des dépenses sur la nouvelle école biosourcée également
- la mise en œuvre aussi d'aides sociales ciblées en 2024, notamment en faveur des seniors
- la construction, j'ai évoqué aussi de cette école biosourcée avec un terme de financement.

Au final, en 2024, pour la justification de l'ensemble des dépenses effectuées par la Ville d'Achères sur ce périmètre-là, c'est un peu plus de 20 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et un peu plus de 6 millions d'euros de dépenses d'investissement sur les huit compétences suivantes qui sont, on va dire, requises ou couvertes par ce fonds de solidarité : habitat, aménagement du territoire, action sociale, emploi et développement économique, sécurité, salubrité publique, famille, éducation, culture, sport et jeunesse.

Le périmètre est très large et c'est une contribution très peu importante puisqu'on est à moins de 5 % de l'ensemble de ces dépenses avec ce 1,3 million. C'est un exercice habituel, ce rapport, et on le présente chaque année. À noter, comme je l'ai dit tout à l'heure, une diminution de près de 10 % par rapport au montant 2023.

Marc HONORÉ

Merci François. Est-ce que vous avez des questions sur ce point-là ? Non ? OK. On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N° 042

OBJET : RAPPORT DU FSRIF 2024

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2531-12 et L2531-16,
Vu la décision de notification de la Préfecture des Yvelines attribuant à la commune un F.S.R.I.F. de 1.304.564 € au titre de 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025

Considérant la nécessité d'établir un rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France et de le présenter au Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport 2024 présenté par le Maire sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France,

ARTICLE 2 : CONFIRME que les fonds versés au titre du FSRIF restent insuffisants et permettent de financer uniquement 4,85% des actions entreprises pour contribuer à améliorer les conditions de vie des Achérois.

043 — Bilan Chambre Régionale des Comptes

Marc HONORÉ

Point suivant, François.

François DAZELLE

C'est notre bilan suite au rapport de la Chambre régionale des comptes, pas au Conservatoire en rayonnement communal, CRC ; c'est le même sigle, mais ce n'est pas tout à fait la même finalité.

Vous savez que l'année dernière, fin juin, nous avons passé le rapport de la CRC relatif aux exercices qui avaient été faits jusqu'à 2023. Il y avait eu un précédent rapport qui avait été fait en 2016 et, là, aujourd'hui, on avait un nouveau rapport avec quelques préconisations plutôt relativement techniques dans les préconisations. Il y avait neuf préconisations :

- mettre en concordance l'inventaire de la ville et celui du comptable public. Je vais y revenir, mais, c'est un classique toute collectivité, même établissement public confondu
- fiabiliser les opérations de transferts du compte 23 au compte 21 ; là aussi très technique
- respecter le délai global de paiement. C'est un sujet important aussi sur lequel on a fait des axes d'amélioration, puisqu'en premier lieu, ce sont nos fournisseurs qui sont concernés derrière,
- rattacher le service communication et les emplois d'assistants du Maire du cabinet à la Direction générale. Également, ça a été évoqué
- élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels qui est en cours. J'y reviendrai aussi, DUERP
- supprimer les congés de départ anticipé à la retraite. C'était une préconisation qui a été mise en place également
- respecter le premier seuil relatif à l'achat ou la location de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre
- fiabiliser les données des effectifs issues du système d'information des ressources humaines sur lequel, également, il y a eu des avancées importantes
- structurer le pilotage de la transition écologique et définir les orientations stratégiques.

Sur ces différents points, je vais répondre, on a écrit un bilan qui a été fait, que je vous avais adressé, que vous avez là, qui détaille sur l'ensemble de ces actions sur ces douze derniers mois.

Premièrement, la CRC avait souligné des disconcordanances entre l'inventaire de la Ville et celui du comptable public. C'est ce que j'évoquais. C'est un travail colossal, mais nous l'avons abordé avec détermination, comme on l'a dit, puisque c'est un travail un peu de fourmis. Dès juillet 2024, donc dès la parution et la délibération sur le rapport sur la CRC, on a mis en place un plan d'action avec le comptable public, puisque c'est un travail commun entre l'ordonnateur et le comptable public et nous avons identifié un certain nombre d'écarts. Si toutes ces régularisations n'ont pas encore été effectuées à l'ordre du jour, on a progressé puisqu'on a réduit l'écart qui était de plus de 3,2 millions à moins de 1,8 million sur le chapitre 2023 et notre objectif est de régulariser l'ensemble de ces écritures d'ici la fin de l'exercice 2025.

Concernant la fiabilisation des transferts de comptes, c'est un peu technique, entre les immo en cours vers les immo corporels, c'est-à-dire l'actif définitif et la partie travaux. Sur la Direction des finances, on a dédié une personne et un agent spécifiquement sur cette opération et sur cette mission. En 2024, nous avons transféré plus de 20 millions d'euros du compte 23,13 vers des imputations définitives, vers le compte 21, qui réduit le solde de plus de 23 millions à 3,4 millions d'euros.

Ce travail, bien évidemment, se poursuivra, important, en 2025, puisqu'il faut que ces bonnes pratiques, qui ont été instaurées, puissent permettre la réalisation définitive et systématique de ces écritures à chaque exercice et, si possible, à mi-parcours. On évite des opérations de clôture trop importantes, donc, à fin juin de chaque exercice, on procédera à ces éléments.

Je reviens à un point important sur le délai global de paiement avec nos fournisseurs, qui s'était dégradé jusqu'en 2022, qui est un point important pour nous. On a mené des actions ciblées avec un suivi mensuel des délais, des relances régulières des services, puisque la facture n'est que l'aboutissement du service fait qui peut être fait dans chacun de nos services. On a permis de réduire ce délai, puisque le délai est passé de 37 jours en avril 2024 à 28 jours en avril 2025. Notre objectif est de le réduire en deçà des 21 jours côté ordonnateur. Je rappelle que les délais globaux de paiement sont de 30 jours, tout processus confondu. En gros, l'idée est de dire que l'on revient à 20 jours côté ordonnateur et 10 jours côté comptable public pour rester dans l'épure de ces 30 jours.

Nous avons mis également en œuvre les autres recommandations. Le service communication et les emplois d'assistants du Maire et du cabinet ont été rattachés à la Direction générale comme acté en juin 2024. L'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels DUERP a également bien progressé. À la mi-juin 2025, 31 unités ont été examinées. Nous nous engageons à ce que l'ensemble des 78 unités de travail soient analysées d'ici fin septembre, début octobre au plus tard. Des comités de pilotage mensuel sont en place, depuis mars 2025, pour garantir le fait de tenir ce délai.

Sur le volet RH, conformément aux observations de la Chambre régionale des comptes, les congés et primes de départ anticipé à la retraite, qui n'étaient pas, je rappelle, conformes à la réglementation, ont été supprimés par délibération du Conseil municipal à la fin de l'année 2024, avec un effet au 1^{er} janvier 2025. Les budgets correspondants ont été réaffectés au Complément indemnitaire annuel, le fameux CIA.

En matière de transition écologique, nous respectons le seuil relatif à l'achat de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre. En 2024, 100 % de notre renouvellement de véhicules légers a été réalisé avec des véhicules électriques et nous continuerons cette démarche, à l'exception, pour l'heure, des véhicules techniques pour lesquels le surcoût reste aujourd'hui, un défi.

La fiabilisation des données effectives du système d'information des ressources humaines est également en cours. Nous avons mis à jour le tableau des effectifs et précisé justement les différentes notions d'ETP, ETPT, ETPR, ainsi de suite. Nos effectifs en ETPT, équivalent en temps plein travaillé, étaient de 408,82 au 31 décembre 2024.

Nous avons également structuré le pilotage dans la transition écologique, formalisé un certain nombre d'axes et d'opérations qui étaient déjà entamées depuis plusieurs mois, voire de plusieurs années : sobriété énergétique, mobilité durable, économie circulaire et biodiversité. De nombreuses actions concrètes ont été réalisées ou sont déjà engagées, comme :

- la construction de l'école biosourcée Claudie-Haigneré,
- l'engagement d'un projet de ferme photovoltaïque sur le signe d'une ancienne carrière,
- l'embauche d'un économe de flux ; on s'y était engagé et on l'avait fait,
- le renforcement de la signalétique en faveur des vélos,
- la mise en place cette année de deux stations de réparation vélo dans le cadre de nos projets citoyens qui ont été validés,
- le passage en totalité de la ville en zone 30, je le rappelle,
- l'installation à la ville par GPSEO d'ici très peu de temps de 32 nouveaux arceaux dans la ville,
- la multiplication des partenariats pour la réduction des déchets,
- le développement du compostage collectif sur plusieurs lieux,
- le déploiement de bacs de tri dans nos équipements municipaux et sur nos manifestations, pour que la partie tri soit intégrée maintenant systématiquement sur nos manifestations et sur cette partie-là,
- l'aménagement également de cours oasis dans nos écoles ; c'est lancé,
- le maintien de ruches urbaines en partenariat avec l'association ELLSA

Et bien évidemment, plein d'autres événements et d'autres manifestations et d'autres missions qui sont remplies.

Enfin, au-delà des neuf recommandations formalisées par la CRC, nous avons également tenu compte de constats qu'elle avait pu dresser, sur lesquels nous avons vocation à pouvoir nous améliorer. Nous avons ainsi formalisé de manière, on va dire dans les process financiers, plusieurs fiches de procédure avec 35 fiches déjà disponibles et un guide qui sera finalisé en septembre 2025, sur tout ce qui est lié à la transparence budgétaire et au contrôle interne.

Notre politique de recrutement inclusif porte aussi ses fruits, avec un taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap qui atteint 6,83 % en 2023. L'actualisation du règlement des autorisations spéciales d'absence a également été effectuée. Enfin, notre absentéisme a diminué de près de 15 % en 2024 par rapport à 2023 et nous poursuivrons nos efforts en ce sens. Le complément indemnitaire CIA, comme je l'indiquais, composante obligatoire du RIFSEEP, a été mis en place en décembre 2024 et les heures supplémentaires ont été réduites de moitié en 2024 par rapport à 2023.

Voilà, c'est l'ensemble de ces éléments et de bilans qui démontrent notre capacité justement à transformer ces observations de la CRC en actions concrètes et efficaces. On s'est engagé, au-delà de ce point de bilan un an après, à continuer à mener un certain nombre d'actions, à progresser sur un certain nombre de domaines.

Je voulais justement remercier l'ensemble des équipes et des élus qui ont contribué, qui ont directement travaillé pour l'amélioration et le suivi de ces préconisations importantes qui nous sont faites, dont on fait un bilan aujourd'hui une année après.

Merci vraiment à toutes et à tous pour ce travail d'ampleur qui continue bien évidemment.

Marc HONORÉ

Merci François. Est-ce que vous avez des questions sur ce point particulier ?

Michèle FOUBERT

Non, nous n'avons pas de questions. Nous les avons vues en Commission des finances et nous avons eu les réponses aux questions que nous avons posées, donc on ne va pas repasser les mêmes questions.

Marc HONORÉ

Très bien, merci. Rien d'autre ? On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Point suivant, François.

Louis-Armand VIREY

Ce n'est pas juste un prendre acte ?

Michèle FOUBERT

Ce n'était pas une prise d'acte seulement ?

Marc HONORÉ

On a voté comme quoi on a pris acte.

N° 043

OBJET : GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICES 2018 et SUIVANTS - BILAN ARTICLE L.243-9 CODE DES JURIDICTIONS FINANCIERES

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des juridictions financières, dont l'article L.243-9,

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune d'Achères depuis 2018, la réponse de l'exécutif territorial ainsi que la délibération du 25 juin 2024 prenant acte de sa présentation/débat en séance du conseil municipal,

VU le bilan détaillé des mesures mises en œuvre par la Ville durant l'année écoulée depuis la présentation de ce Rapport d'Observations Définitives,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025

Considérant les débats intervenus en séance consécutivement à la communication de ce bilan,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan ci-annexé présentant les mesures mises en œuvre durant l'année écoulée depuis la présentation du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Ville depuis 2018.

044 — Convention Gaz — SEY

François DAZELLE

Sur la convention de groupement de commandes, il vous est proposé une adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel par le SEY, Syndicat d'énergie des Yvelines, auquel nous étions déjà adhérents dans un groupement de commandes qui nous a permis de bénéficier de prix à la fois de gaz et d'électricité de manière plutôt préservée, même en diminution par rapport au moment de la crise de 2022 et après. On a été contents de bénéficier de ce groupement de commandes.

Ce groupement de commandes actuel prendra fin à la fin de l'année 2026, au 31 décembre 2026. Le Syndicat souhaite, au vu de ce qui s'est passé, relancer un nouveau marché pour la période 2027-2030. Bien évidemment, eu égard aux dispositifs, à ses qualités et à la manière dont ça nous a préservés en termes économiques et financiers, on souhaite bien évidemment adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour la période 2027-2030. Assez classiquement, ce renouvellement s'accompagne d'une nouvelle convention constitutive applicable à partir du 1^{er} janvier 2027.

En plus, la Commune sera désormais exonérée de frais de participation. C'est une des nouveautés dans cette nouvelle convention constitutive. Eu égard justement aux éléments plutôt favorables qu'on a obtenus financièrement, on propose de repartir dans ce modèle conventionnel.

Juste un point, forcément, les délais sont importants puisque le 31 décembre 2026, tout cela peut nous paraître assez loin, mais eu égard à la fois aux participants à cette convention et au groupement de commandes, eu égard au process qui est quand même assez compliqué de mise en concurrence sur ces secteurs d'activité, l'idée est de délibérer au plus vite et du coup, le SEY souhaitait qu'on délibère et qu'on donne un certain nombre d'informations avant la fin juillet, d'où la délibération qui vous est proposée ce soir.

Marc HONORÉ

Merci.

Est-ce que vous avez des questions et des interrogations sur ce point ? C'est clair ? Merci. On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Point suivant, François.

N°044

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL
COORDONNE PAR LE SEY ET APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,
VU le Code de l'énergie,
VU la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
VU la convention constitutive du groupement,
VU la délibération n°16 en date du 15 avril 2010 portant transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat d'énergie des Yvelines,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20 juin 2025,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de sélectionner un fournisseur de gaz après une mise en concurrence préalable,

Considérant qu'un groupement de commandes permet de mutualiser les coûts liés à la procédure de passation des marchés,

Considérant l'importance de cette mutualisation pour constituer des marchés attractifs et compétitifs pour les fournisseurs,

Considérant l'expertise et l'expérience du Syndicat d'énergie des Yvelines en matière d'achat d'énergie,

Considérant en conséquence l'intérêt de la ville d'Achères à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, coordonné par le SEY, pour ses besoins propres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'énergie des Yvelines.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes d'achat de gaz naturel ci-annexée.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

045 — Procédure de passation du marché de travaux de réfection de la charpente de la mairie et de la bibliothèque

François DAZELLE

On continue de développer la politique d'investissement sur la ville. Je vous le rappelle, on va lancer une procédure de passation d'un marché de travaux pour la réfection de la charpente de la mairie et de la bibliothèque.

Cette opération fait partie du plan pluriannuel d'investissement qui figure depuis plusieurs années. Le financement est connu, le niveau de dépenses est connu, ce sont les 650 000 euros que l'on avait indiqués au moment du vote du budget et notamment des autorisations de programme et crédits de paiement ACPD que l'on a effectués sur cette opération.

L'idée, bien évidemment, c'est une réfection de la charpente de bâtiments de la mairie et de la bibliothèque. Ces travaux englobent aussi bien la partie charpente que la couverture et ses éléments accessoires, indispensables bien évidemment au bon fonctionnement des deux outils et des deux équipements municipaux. Il comporte également le remplacement des tuiles en toiture, la réfection des chéneaux abîmés, l'apport d'isolants complémentaires, la reprise des lignes de vie, le traitement de bois

de la charpente, la réfection partielle d'étanchéité, ainsi que la consolidation de la maçonnerie fissurée au-dessus de l'acrotère de la salle des mariages, côté rue et côté cour.

Le budget est connu, puisqu'il est intégré dans le PPI, notre programme pluriannuel d'investissement. L'idée aujourd'hui, sur le planning de publication, c'est d'avoir :

- une publication de cette consultation rapidement, à partir du 4 juillet ;
- une remise des offres pour le début août, 7 août ;
- une analyse des offres qui va être au mois d'août et peut-être un peu déborder ;
- surtout la phase de négociation, j'insiste là-dessus, parce que c'est ça qui nous permet, eu égard au dernier marché qu'on a eu, de finaliser les offres à la fois techniquement et aussi de négocier financièrement un certain nombre de choses, et l'idée c'est d'avoir une notification de ce marché avec les entreprises la semaine du 22 septembre, donc en gros d'ici fin septembre, début octobre.

Le montant inclus, ce sont 650 000 euros en pluriannuel avec une dépense qui devrait être de l'ordre de 200 000 euros TTC en 2025 en crédit de paiement et 450 000 euros en 2026 pour boucler l'entièreté de l'opération.

Marc HONORÉ

Merci. Des questions sur ces travaux à venir ?

Louis-Armand VIREY

Bonsoir à toutes et à tous. Une simple remarque qui ne devrait pas changer le coût du projet. Il y a une coquille sur « Bibliothèque », c'est marqué « Bilbiothèque ».

François DAZELLE

Merci de cette remarque pertinente, qui ne change pas grand-chose, en effet, au fond du dossier. Merci de souligner.

Marc HONORÉ

On va changer tout de suite pour que la délibération soit conforme. On va pouvoir passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Point suivant, cela doit être pour moi, je pense.

N°045

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHARPENTE DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21-1,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et suivants,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025,

Considérant la volonté d'entretenir le patrimoine communal,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux afin d'entretenir et de remettre en état la toiture de la mairie et de la bibliothèque municipale,

Considérant l'estimation faite du montant global de l'opération s'élevant à 650 000 € TTC répartis sur 2 ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation du marché de travaux de réfection de la charpente de la mairie et de la bibliothèque.

ARTICLE 2 : DECIDE que Monsieur le Maire ou son représentant seront chargés de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

046 — Cession à la communauté urbaine GPSEO des modulaires de l'ex-CTM

Marc HONORÉ

Le point concerne la cession à la communauté urbaine GPSEO des modulaires de l'ex-CTM.

Le CTM était constitué en grande partie, pour la partie administrative, de 21 modulaires représentant 460 mètres carrés de surface de plancher. Bien évidemment, l'opération s'est poursuivie, puisqu'on a procédé depuis, à la démolition du CTM, mais également à l'enlèvement de ces parties administratives. Il y avait deux possibilités, soit on déménageait ces locaux pour les stocker avec un risque éventuellement de vandalisme, mais aussi un risque de dégradation prématurée, dans la mesure où, les stocker où ? Avec le temps qui passe et avec des difficultés à remonter si ces locaux étaient laissés stockés, notamment à l'extérieur. En plus, ils n'étaient pas chauffés, donc détérioration de l'ensemble, donc impossible à remonter.

Après des discussions avec la Communauté urbaine, ils étaient à la recherche de bâtiments modulables pour leurs nouveaux centres techniques de Limay. Après négociation, bien évidemment, on a convenu d'un prix de vente à hauteur de 170 000 euros, majoré de la prise en charge de la facture de déménagement qui s'élève à 17 497 euros.

Je vous demande ce soir, d'approuver cette décision pour encaisser 187 497 euros de la part de la Communauté urbaine pour régulariser cette situation qui date maintenant d'il y a un an et demi environ. Ils sont remontés à Limay et font donc satisfaction à la Communauté urbaine dans l'utilisation de ces nouveaux locaux.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Non, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N° 046

OBJET : CESSION A LA COMMUNAUTE URBAINE GPSEO DES MODULAIRES DE L'EX CTM

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique, dont l'article R.2122-11,

VU le code Général des Impôts, notamment en son article 261,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025

Considérant que la ville a convenu à l'été 2024, de la cession à la communauté urbaine GPSEO, des modulaires constituant les locaux administratifs de son ancien centre technique municipal,

Considérant que cette cession constituait une opportunité pour les deux parties, d'une part, pour la ville car elle aurait dû supporter à défaut, un déménagement puis un stockage *sine die* de ces biens, avec un risque fort de dégradation dans le temps, et d'autre part, pour la communauté urbaine, laquelle avait un besoin immédiat d'achat ou de location de modulaires dans le cadre de la construction de son centre technique communautaire à Limay,

Considérant l'accord sur le prix établi à la somme de 187.497€, dans le cadre d'un marché de gré à gré conclu en application des dispositions de l'article R.2122-11 du code de la commande publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE UNIQUE : CÈDE en l'état à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, au prix net de 187.497€ (CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENTRE QUATRE-VINGT DIX-SEPT euros), les 21 modulaires équipés, constituant les anciens locaux administratifs du centre technique municipal de la ville d'Achères et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ci-joint, y afférent, ainsi que toute pièce qui en découle.

Point suivant, François.

047 — Redevances ODP

François DAZELLE

Point suivant sur les tarifs d'occupation du domaine public.

Depuis 2019, les tarifs des redevances d'occupation du domaine public n'ont pas été révisés. Il apparaît aujourd'hui, nécessaire de les actualiser et surtout d'en créer des nouveaux afin de tenir compte d'un nouveau type d'occupation.

Pas de panique, si je puis dire, dans ce contexte, les modifications portent essentiellement sur des occupations à caractère économique, à l'exception des droits de terrasse, notre volonté étant bien évidemment de préserver et d'aider nos commerces de proximité, dont les tarifs, bien évidemment, ne vont absolument pas bouger. Les autres tarifs non mentionnés ne sont pas modifiés.

Les tarifs concernés ont fait l'objet d'une étude comparative et l'idée aujourd'hui, c'est de vous présenter un petit peu les nouveautés, principalement des nouveautés pour les occupations liées aux chantiers et travaux, pour les bennes installées, les palissades, les grues volantes, les grues mobiles, enfin, un certain nombre de choses, les baraques de chantiers. Également quelques nouveautés qui nous sont apparues nécessaires pour les occupations liées aux activités commerciales ou d'animation locale : stationnement des cycles motos pour les livraisons, commerces ambulants, emplacement de véhicules, bureaux de vente et tournage, long-métrage, court-métrage et ainsi de suite.

Dans un souci de clarté et de gestion, il convient de réunir sur la même délibération — c'est pour cela que vous avez l'ensemble des tarifs, y compris bien évidemment ceux qui ne bougent pas — et d'intégrer cette grille révisée avec les nouveaux tarifs relatifs à l'occupation du domaine public pour les palissades de chantier, les lignes électriques comme j'évoquais, l'alimentation de chantier, véhicules techniques, sable, ainsi de suite.

Pour finir, il convient de préciser que toute période commencée sera due par le redevable. Ainsi en cas de tarif à la semaine, la semaine complète est due, y compris si l'occupant cesse finalement son occupation par anticipation. Pour les tarifs à la journée, chaque journée entamée est due.

L'idée, c'est vraiment de se mettre à jour, de ne pas pénaliser nos commerces de proximité et d'avoir une couverture plus large des tarifs de redevance de voirie. Cette tarification sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2025.

Marc HONORÉ

Merci François. Est-ce que vous avez des questions ? On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N°047

OBJET : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ACTUALISATION

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-6,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.2125-1
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025

Considérant qu'il convient de créer de nouveaux tarifs et d'augmenter certains tarifs d'occupation du domaine public par les entreprises de travaux et les promoteurs immobiliers, les dernières modifications datant de 2019,

Considérant que ces tarifs complètent les autres grilles tarifaires de la ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la grille tarifaire suivante, applicable à compter du 1^{er} septembre 2025, des redevances d'occupation du domaine public. **PRECISE** que toute période commencée est due.

DÉNOMINATION	TARIFS 2019	TARIFS 2025
Pose d'échafaudage fixe ou volant		
Forfait jusqu'à 7 mètres linéaires/semaine	41,00 €	41,00 €
Par mètre linéaire supplémentaire/semaine	5,30 €	5,30 €
Installation de matériaux ou matériels de travaux m²/semaine	3,80 €	3,80 €
Pose barrières ou palissades de chantier sur le domaine public		
Forfait par m²/mois	-	60,00 €
forfait par ml /mois	-	15,00 €
Ligne électrique de chantier sur plots béton		
Ligne électrique de chantier sur plots béton /support/mois	-	30,00 €
Armoire électrique d'alimentation de chantier /armoire/mois	-	30,00 €
Installation de bungalow, base vie ou toilettes de chantier pour travaux		
Forfait pour 20 m²/jour	500,00 €/ 20 m²/mois	3,00 €
Forfait pour 20 m²/semaine		10,00 €
Forfait par m² supplémentaire /semaine	163,50 € /10 m² supp -	8,00 €
Installation de grue /sapine (engin de levage)		
Forfait jusqu'à 7 m²/semaine	41,00 €	49,00 €
Par m² supplémentaire/semaine	5,35 €	7,00 €

TERMINATION		
RÉSERVATION		
RÉSERVATION DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX		
Réservation de places de stationnement pour un chantier privé	-	10 €/place/jour
Réservation de places de stationnement pour véhicules techniques de 1 à 7 véhicules	-	150 €/jour
Réservation de places de stationnement par véhicule technique supplémentaire	-	70 €/Véhicule/jour
Neutralisation de places de stationnement pour entrée-sortie de chantier	-	30€/places/mois
Installation de benne		
forfait 1 benne par jour	-	10,00 €
forfait 1 benne par semaine	41 €	60,00 €
Fermeture de voie publique pour une opération d'intérêt privé		
Fermeture voie publique 1/2 journée	-	120,00 €
Fermeture voie publique journée	-	190,00 €
Fermeture demi-voie publique 1/2 journée	-	60,00 €
Fermeture demi-voie publique journée	-	94,00 €
Installation d'une terrasse		
Installation d'une terrasse ouverte m²/an	16,80 €	16,80 €
Installation d'une terrasse fermée m²/an	33,50 €	33,50 €
Bulle de vente dans le cadre d'opération immobilière :		
forfait par m² et par mois	Pour 20m²/mois 500,00 €	60,00€/m²/mois
par tranche de 10 m² supplémentaire	163,50 €	30,00€/mois
Enseignes publicitaires :		
Caution enseignes et/ou publicités lumineuses : m²	94,70 €	94,70 €
Caution enseignes et/ou publicités non lumineuses : m²	59,20 €	59,20 €
Chevalet publicitaire-: forfait unité/an	41,00 €	41,00 €
Distributeur automatique : forfait unité/an	10,30 €	10,30 €
Vente de fleurs à la Toussaint : forfait	62,00 €	62,00 €
Installation d'une rôtisserie : m²/mois	8,20 €	8,20 €
Présentoirs de journaux immobiliers et divers (maximum 1 par établissement)	121,90 €	121,90 €
Emplacement pour le stationnement des véhicules de transport de fonds - forfait/an	797,00 €	2 000,00 €
Stationnements de cyclo-motos pour livraisons (pizzeria, coursiers, etc.) par tranche de 10m²	-	60 €/10m²/mois
Tournages		
Tournages (long métrage, court métrage, documentaire, clip musical) journée	-	170 €/jour
Tournages (long métrage, court métrage, documentaire, clip musical) ½ journée	-	100 €/ ½ Jour

DESIGNATION	TARIFS 2019	TARIFS 2025
Etalages (hors marché)		
Le m ² annuel (prorata temporis pour les occupations en cours d'année ou à durée limitée. Minimum de facturation : un mois)	49.80 €	49.80 €
Véhicule ambulant (12 m ² = 1 place de stationnement)	TARIFS 2019	TARIFS 2025
Forfait exceptionnel		
jusqu'à 12 m ² /jour	62,00 €	62,00 €
plus-value/12 m ² supplémentaires	24,65 €	24,65 €
Abonnement mensuel • jusqu'à 12 m ² /jour		
1 jour / sem	58,20 €	58,20 €
2 jours / sem	114,00 €	114,00 €
3 jours / sem	167,00 €	167,00 €
4 jours / sem	217,80 €	217,80 €
5 jours / sem	266,00 €	266,00 €
6 jours / sem	311,70 €	311,70 €
• plus-value/12 m ² supplémentaires		
1 jour / sem	23,30 €	23,30 €
2 jours / sem	45,50 €	45,50 €
3 jours / sem	66,80 €	66,80 €
4 jours / sem	87,10 €	87,10 €
5 jours / sem	106,30 €	106,30 €
6 jours / sem	124,90 €	124,90 €
Abonnement annuel • jusqu'à 12 m ² /jour		
1 jour / sem	582,00 €	582,00 €
2 jours / sem	1 122,90 €	1 140,00 €
3 jours / sem	1 670,20 €	1 670,20 €
4 jours / sem	2 177,50 €	2 177,50 €
5 jours / sem	2 660,00 €	2 660,00 €
6 jours / sem	3 177,70 €	3 177,70 €
• plus-value/12 m ² supplémentaires		
1 jour / sem	232,30 €	232,30 €
2 jours / sem	454,80 €	454,80 €
3 jours / sem	667,60 €	667,60 €
4 jours / sem	870,20 €	870,20 €

5 jours / sem	1 062,80 €	1 062,80 €
6 jours / sem	1 249,30 €	1 249,30 €

DENOMINATION	TARIFS 2019	TARIFS 2025
Revente d'une télécommande pour les riverains (en cas de perte, ...) – contrôle d'accès impasse Jean Rostand	57,00 €	57,00 €

049 — Actualisation des tarifs actions culturelles — Jeunesse et vie des quartiers

Marc HONORÉ

Le point suivant était à développer par Camille, elle devrait arriver. Si elle n'est pas là, on le fera en dernier point. Je vais passer la parole à Katell, s'il te plaît.

Katell LANDIER

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, mes chers collègues. Monsieur le Maire. Je suis là pour vous présenter l'actualisation des tarifs des actions culturelles de la jeunesse et de la vie des quartiers.

Dans le cadre des actions portées par le service jeunesse et vie des quartiers, de nombreuses activités à vocation culturelle, éducative et sociale sont proposées tout au long de l'année aux jeunes, aux familles et aux habitants des quartiers de la commune. Les objectifs poursuivis sont :

- de mettre en œuvre une grille tarifaire lisible qui tient compte du pouvoir d'achat des familles,
- garantir la soutenabilité financière du service jeunesse et vie des quartiers dans la mise en œuvre des actions culturelles,
- valoriser l'offre du service jeunesse et vie des quartiers en renforçant l'attractivité des activités proposées,
- assurer une harmonisation avec les autres dispositifs municipaux ou associatifs de tarification.

Nous avons donc fait le choix cette année d'augmenter les tarifs. Ils n'avaient pas été augmentés depuis des années. On s'est retrouvés en début d'année à proposer une action culturelle à 4,10 euros ; il faut savoir que c'est un tarif extrêmement bas. On a refusé du monde, mais on a aussi vu une population, qui n'était pas achéroise, assister à notre représentation.

De ce fait, nous vous proposons une nouvelle grille tarifaire. On a étudié. Vous constaterez que cette grille tarifaire est vraiment à destination de nos jeunes Achérois, avec des tarifs très abordables. Trois catégories, catégorie éclosion, élan et étoile. C'est en fonction de notre jeune public, par tranche d'âge.

Que vous dire d'autre ? Cela permettra de favoriser l'accès à la culture de nos jeunes sur des structures auxquelles ils ne se rendent pas habituellement. Actuellement, vous avez le SAX, le Pandora qui offre aussi une offre culturelle assez importante et la Maison des Jeunes. L'objectif est d'amener nos jeunes à fréquenter la Maison des Jeunes pour un public qui ne fréquente pas actuellement la Maison des Jeunes.

Pour cette délibération, je vous propose de voter les nouveaux tarifs proposés.

Marc HONORÉ

Merci Katell. Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations, s'il vous plaît ?

Louis-Armand VIREY

On est d'accord que les catégories publiques, c'est quand il y a un artiste qui intervient. C'est ça ?

Katell LANDIER

Absolument.

Louis-Armand VIREY

Très bien. Vous avez parlé aussi de tarifs différenciés par rapport aux revenus des parents. Là, je n'ai pas l'impression qu'il en soit fait mention dans le document.

Katell LANDIER

Pas revenus des parents.

Louis-Armand VIREY

Juste en fonction de l'âge ?

Katell LANDIER

C'est ça, et du lieu de résidence. C'est important.

Louis-Armand VIREY

Sur le fond, on est relativement d'accord sur la proposition de tarifs différenciés en fonction de l'âge, qu'on soit Achérois ou non. Par contre, au regard des tarifs proposés, ça nous semble légèrement élevé quand même.

Katell LANDIER

Lequel ?

Louis-Armand VIREY

Je pense, par exemple, à l'étoile pour les plus de 25 ans, 30 euros. Il faut déjà avoir un revenu intéressant pour se permettre de payer 30 euros pour aller voir un concert, un spectacle, etc. à Achères. Quand on regarde à l'extérieur, 50 euros, c'est assez rédhibitoire. On sait que certaines structures, notamment le SAX attire quand même pas mal de demandes extérieures, ce qui est une bonne chose. Mais là, ça risque d'être un peu dissuasif pour ces personnes de venir, au regard des tarifs proposés.

C'est pourquoi nous votons contre les tarifs proposés. Encore une fois, on est d'accord sur le fait de proposer des tarifs différenciés, mais les tarifs appliqués nous semblent trop excessifs.

Katell LANDIER

Je ne suis pas d'accord.

Louis-Armand VIREY

Si vous étiez d'accord, vous n'auriez pas proposé ça.

Katell LANDIER

Vous allez au SAX. Effectivement, vous n'avez pas de tarif proposé aux Achérois, le SAX également. La ville Achères rayonne à travers ces deux structures-là.

Maintenant, je trouve normal de proposer des tarifs très accessibles aux jeunes Achérois. Si je propose une tête d'affiche, comme ça va être le cas à la rentrée, c'est destiné aux jeunes Achérois.

Grégory SANCHEZ

La culture ne s'arrête pas aux portes d'Achères.

Katell LANDIER

Oui, mais moi, je finance.

Grégory SANCHEZ

On aurait pu envisager d'autres manières d'inciter les Achérois, faire une préouverture aux Achérois, puis une ouverture aux autres à la suite. On aurait pu discuter de modalités. Même 30 euros pour des adultes, 50 euros...

Katell LANDIER

Vous connaissez les tarifs de Poissy ?

Grégory SANCHEZ

Vous connaissez les tarifs du SAX ?

Katell LANDIER

Oui, bien sûr.

Grégory SANCHEZ

Ce ne sont pas ceux-là. Même pour des têtes d'affiche reconnues internationalement. Ce n'est pas 30 euros.

Katell LANDIER

Vous participez au Conseil d'administration du SAX, donc vous savez très bien que les jeunes Achérois ne vont pas au SAX.

Grégory SANCHEZ

D'accord, mais ce n'est pas en mettant des tarifs à 30 euros qu'ils vont venir.

Katell LANDIER

Il faut savoir qu'il y a quand même plusieurs dispositifs, mais là, je m'adresse à nos jeunes, à notre public jeune.

Grégory SANCHEZ

Ça n'empêche pas. Dans les modalités, inciter les jeunes Achérois à y aller, ce n'est pas de souci, mais le problème, c'est que c'est assez rédhibitoire comme tarif. On ne peut pas en parler, en fait. C'est-à-dire que c'est comme ça, c'est point barre. Même en commission, on n'en parle pas, même en précommission qui n'existe pas, on n'en a jamais parlé. En fait, on découvre les tarifs en commission, on découvre ce mécanisme-là en commission, qui est exactement le même que celui qui est présenté ici, sans évolution possible.

Comprenez-nous, on peut avoir des questions, on peut en débattre. En fait, ce que l'on constate, c'est qu'on n'est ni consultés, ni même un avis, ni rien du tout. Ce n'est pas la première fois qu'on le dit dans ce Conseil. Vous nous demandez de voter des choses où l'on n'est absolument pas impliqués. Et après, vous nous reprochez de ne pas poser de questions.

Katell LANDIER

Mais ça s'appelle l'opposition, effectivement.

Grégory SANCHEZ

Non, ça ne s'appelle pas l'opposition, ça s'appelle le mépris de l'opposition.

Katell LANDIER

Ah non, je ne suis pas d'accord.

Grégory SANCHEZ

Excusez-moi. On en a parlé de ça en commission ?

Katell LANDIER

On en a parlé, nous avons échangé, nous avons eu exactement la même discussion.

Grégory SANCHEZ

Justement, on a parlé de la construction de cette offre-là ?

Katell LANDIER

Je favorise l'accès à la culture aux jeunes Achérois.

Grégory SANCHEZ

Est-ce qu'on a parlé de la construction de cette offre-là en commission ?

Katell LANDIER

On n'a pas à vous associer à ce genre de discussion.

Grégory SANCHEZ

D'accord, donc ne nous demandez pas notre avis.

Katell LANDIER

Mon but, c'est vraiment que les jeunes viennent.

Marc HONORÉ

Vous faites le parallèle entre le SAX et la Maison des Jeunes et ces tarifs-là. Je rappelle qu'effectivement, les tarifs du SAX sont inférieurs pour certaines manifestations et vous l'avez dit tout à l'heure. Je rappellerai que malgré ce tarif bas, on a peu d'Achérois qui malheureusement fréquentent le SAX aujourd'hui, et vous le savez très bien. Il faut savoir aussi que les subventions qui sont versées au SAX pour son fonctionnement, vous les avez puisque vous participez au Conseil d'administration, n'ont aucune commune mesure avec ce qu'on peut mettre en face de subventions pour la Maison des Jeunes.

Je rappelle que ce sont plus de 600 000 euros qui sont financés et qui financent en partie ces places à tarif réduit, si vous voulez l'appeler comme cela. Je pense qu'aujourd'hui, la Maison des Jeunes, c'est une action du 11-25 ans, c'est la cible et c'est le cœur de cible de la Maison des Jeunes aujourd'hui. Si effectivement, il y a des adultes de plus de 25 ans, Achérois, qui souhaitent assister à ces spectacles, il est bien évident que 30 euros, cela peut paraître cher, mais bien évidemment, ce n'est pas notre cœur de cible. Le cœur de cible aujourd'hui, ce sont les 11-25 ans sur la Maison des Jeunes.

Grégory SANCHEZ

Un Achérois qui veut faire venir son pote qui habite à Conflans ou à Chanteloup ou je ne sais pas où, il ne vient pas, lui. 50 euros, il ne vient pas. Vous parlez du rayonnement du SAX, le SAX fait venir effectivement des gens d'ailleurs, mais nous qui consommons de la culture, on va aussi ailleurs. On ne va pas qu'à Achères, donc on bénéficie aussi des subventions de ces villes-là sur leurs infrastructures à elles. Il ne faut pas oublier que la culture ne s'arrête pas aux portes de notre Ville.

Marc HONORÉ

Aujourd'hui, la culture, et vous le savez très bien, les jeunes Achérois fréquentent très peu le SAX. Aujourd'hui, la majorité des spectateurs du SAX ne sont pas des Achérois et des jeunes Achérois notamment, même s'ils ont moins de 25 ans ou plus de 25 ans.

Aujourd'hui, notre cœur de cible sur la Maison des Jeunes, ce sont les 11-25 ans. Qu'il y ait des plus de 25 ans qui veulent assister, ce sont les tarifs que nous allons appliquer. On finance déjà au niveau du SAX des montants relativement importants au niveau de la culture, au niveau des extérieurs. Je rappelle quand même qu'un spectacle au SAX, de mémoire sur le dernier, ce sont 8 500 euros. C'est ça ? Un spectacle au SAX, pour le dernier national qui est venu, ce sont 8 500 euros. Je vous rappelle que la Maison des Jeunes, ce ne sont pas 400 places non plus.

On peut parler culture, on sait que la culture coûte cher. On a un artiste de niveau national qui coûte 8 500 euros et ce sera le cas, et même un peu plus, cher sur le prochain. Aujourd'hui, on ne peut pas se contenter des places éventuellement à 10 euros. On fait l'effort pour nos 11-25 ans, on fera moins d'efforts, je vous l'accorde, sur les plus de 25 ans et les extérieurs, compte tenu des coûts des artistes aujourd'hui, qui sont présentés à la Maison des Jeunes.

C'est un choix politique. On met l'accent sur les Achérois et sur les 11-25 ans, sur des spectacles qui aujourd'hui, donnent satisfaction. Le prochain, c'est certainement plus de 8 500 euros. Permettez-moi de vous dire qu'il faut aussi qu'on tienne compte un peu de tous ces éléments-là pour dire qu'effectivement, la Maison des Jeunes peut fonctionner et peut... On peut aller sur des spectacles moins intéressants et qui n'apporteront pas ce que les jeunes Achérois recherchent. Aujourd'hui, on fait l'effort d'aller chercher des artistes à plus de 8 000 euros pour un spectacle un soir à Achères. Il faut aussi qu'on ait cela en tête. On ne peut pas non plus dire qu'on offre cela à tout le monde. Ce n'est pas possible.

Grégory SANCHEZ

Merci pour ces précisions, mais écoutez bien ce que je vous ai dit. Ce que je vous ai dit, c'est qu'on n'était pas contre le fait d'inciter et de favoriser les jeunes Achérois. Avec ce tarif, même le fait qu'un jour où la salle pour un artiste qui n'est pas tête d'affiche, vous vous interdisez les extérieurs parce que le prix sera rédhibitoire aussi. Ce que je veux dire, c'est que la colonne de droite, qui est extérieure, est dans tous les cas, rédhibitoire, quel que soit le niveau de l'artiste. Ce que je dis, c'est que, peut-être pas sur des têtes d'affiche où on va remplir — et là, il n'y a pas de sujet, puisque c'est ce qui s'est passé la dernière fois — si vous voulez développer une offre culturelle, vous n'avez pas à faire que des têtes d'affiche parce qu'il faut aussi lancer des jeunes et les petites salles servent à cela aussi, et de mettre, par exemple, au même prix les plus de 25 ans Achérois et les extérieurs non Achérois au même prix, mais pas sur la même période de réservation. Ça vous permettrait de, si vous ne remplissez pas la salle avec les Achérois, vous pouvez ouvrir au même prix aux autres et remplir votre salle. Voilà, c'est ça qu'on aurait pu parler.

Regardez la colonne de droite. La colonne de droite, pour le milieu, c'est aussi rédhibitoire. Pour quelqu'un qu'on ne connaît pas, personne ne va mettre 20 euros. Personne ne va le mettre. Excusez-moi, 20 euros, vous ne les mettrez pas pour quelqu'un que vous ne connaissez pas et qui débute.

Katell LANDIER

Ces tarifs ont été travaillés avec le service Jeunesse. J'ai travaillé avec le service Jeunesse.

Grégory SANCHEZ

Mais vous êtes allée au-delà de leur proposition ?

Katell LANDIER

Pas du tout.

Grégory SANCHEZ

Sur les 50, si.

Katell LANDIER

Pas du tout.

Marc HONORÉ

Si l'on considère que 15 et 20 euros pour les extérieurs sur des découvertes ou sur des gens confirmés, nationaux, c'est cher, effectivement, mais on a aussi un équilibre à obtenir. Vous avez dit tout à l'heure que le premier spectacle était complet avec nos 11-25 ans. J'espère qu'il sera complet aussi avec nos 11-25 ans au prochain spectacle. Merci.

Louis-Armand VIREY

On prend acte et on en reparlera dans un an quand vous nous fournirez le bilan du nombre de personnes qui sont intervenues.

Marc HONORÉ

On vous donnera tout cela dans un an, avec plaisir. On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N°049

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS ACTIONS CULTURELLES - JEUNESSE ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Mme Katell LANDIER

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 24/06/2025,

Considérant le souhait de la Ville de proposer tout au long de l'année aux jeunes, aux familles et aux habitants des quartiers de la commune des actions visant à favoriser l'accès à la culture pour tous, à renforcer la cohésion sociale, et à accompagner les parcours d'émancipation et d'insertion des publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'actualisation des tarifs des actions culturelles dans les conditions suivantes :

Catégories artistiques

- **Éclosion** (*Artiste en devenir / découverte*)
- **Élan** (*Artiste en voie de reconnaissance / intermédiaire*)
- **Étoile** (*Artiste confirmé / tête d'affiche*)

Grille tarifaire

Catégorie /Public	jeunes infra 11 ans	Jeunes 11 à 25 ans Achérois	Adultes +25 ans Achérois	Extérieur
Eclosion	gratuit	5	10	15
Elan	gratuit	10	15	20
Etoile	10	20	30	50

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point suivant.

Katell LANDIER

Je note qu'on se retrouve dans un an, à la même place.

Louis-Armand VIREY

À la même place, on ne l'a pas dit.

050 — Tickets loisirs 2025

Katell LANDIER

L'objet de cette délibération est l'attribution, par la région Île-de-France, de tickets loisirs toujours pour nos jeunes Achérois.

Cette année, comme les autres années, on dépose un dossier à la région Île-de-France qui nous attribue un certain quota de tickets. C'est vrai qu'à Achères, on peut remercier la région Île-de-France parce qu'on est particulièrement bien dotés.

Ces tickets loisirs vont bénéficier aux enfants. Ils sont valables pour toute l'année 2025. On en a obtenu cette année 1 488 au tarif unitaire de 6 euros, ils vont bénéficier aux enfants jusqu'à la fin de l'année, pour des activités sur la base essentiellement de Cergy. Ils ont accès à toutes les activités nautiques qu'on peut y trouver, les activités d'accrobranche, mais également les activités hivernales pendant les vacances de la Toussaint où on emmène des enfants en stage. Avez-vous des questions ?

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce que vous avez des questions sur cette attribution de la Région qu'on remercie une nouvelle fois ? Est-ce que vous êtes contre ? Vous vous abstenez ? Merci.

N°050

OBJET : ATTRIBUTION 2025 PAR LA REGION ILE-DE-FRANCE DE TICKETS LOISIRS POUR LES JEUNES ACHEROIS

Rapporteur : Mme Katell LANDIER

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le dispositif "Tickets Loisirs" mis en place par la Région Île-de-France,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/06/2025,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 24/06/2025,

Considérant la volonté municipale de soutenir l'accès aux loisirs éducatifs et culturels pour les jeunes Achérois,

Considérant la notification de la Région Île-de-France pour l'attribution de 1 488 e-Tickets Loisirs pour l'année 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCEPTE l'attribution de 1 488 Tickets Loisirs (valeur 6 € / ticket) pour l'année 2025, représentant un montant total de huit mille neuf cent vingt-huit euros, répartis comme suit :

- 610 TL au titre des séjours dans les bases de loisirs,
- 878 TL au titre des sorties et cycles d'activités dans les îles de loisirs.

ARTICLE 2 : DIT que ces Tickets Loisirs seront mis à disposition des jeunes Achérois via les structures municipales dans le cadre des projets pédagogiques programmés.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette attribution et à la mise en œuvre des projets associés.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 aux imputations suivantes : Comptes 6288, 6042, 60632 et 60623— séjours, billetteries, matériel pédagogique et alimentation.

048 — Rapport d'activité 2024 — Marché communal d'approvisionnement

Marc HONORÉ

Point suivant. Camille, puisque vous êtes arrivée, prenez la parole.

Camille VAUR

Honteusement en retard, Monsieur le Maire, toutes mes excuses. Bonsoir à tous. Je vous présente le rapport d'activité de 2024 du marché forain.

Comme vous le savez, notre délégataire, les Fils de Madame Géraud, qui a un contrat de délégation jusqu'au 31 décembre 2026, doit contractuellement nous transmettre un rapport annuel d'activité.

Contrairement à l'an passé où nous avons passé les rapports 2022 et 2023, cette année, les Fils de Madame Géraud ont été à l'heure puisque nous avons reçu, en mairie le 12 mai 2025, le rapport annuel d'activité pour l'année 2024. Je vais vous présenter les points saillants du rapport.

Aujourd'hui, nous avons une fréquentation du marché, côté commerçants, relativement stable avec une très légère hausse puisqu'on est à 11,9 commerçants abonnés en moyenne contre 11,08 en 2023, avec une fréquentation mensuelle de commerçants volants à 32,8 de moyenne. C'est une activité stable tout au long de cette année 2024, bien sûr, avec cette différence qui se maintient et que nous connaissons tous, entre la séance du mercredi et la séance du samedi matin où nous voyons quand même une bonne résilience, largement améliorée dès que le temps est de la partie. Forcément, c'est toujours beaucoup plus sympa que d'y aller quand il pleut des seaux d'eau.

Sur la partie personnel, nous n'avons sur l'année 2024 aucun changement de fonctionnement. C'est-à-dire qu'il y a un responsable régional, un régisseur et trois agents techniques. Nous avons, comme à notre habitude, tenu les commissions marché nécessaires pour discuter de divers sujets, y compris le bilan 2023, des propositions d'animation qui sont coconstruites avec le représentant des commerçants.

Sur la partie tarif, grâce à la mobilisation de la mairie, aucune évolution contractuelle n'a eu lieu sur l'année 2024.

Nous allons reparler de sous. Sur l'analyse financière, le compte d'exploitation 2024 présente un résultat négatif de - 53 215 euros, quasiment identique à celui de 2023. Je vais rafraîchir la mémoire à ceux qui ne se souviendraient pas de l'explication donnée à l'automne dernier. Géraud avait présenté une problématique de logiciels métiers imputant à Achères des dépenses de personnel qui n'étaient pas dues. Les agents techniques qui travaillent huit heures sur la ville d'Achères, mais également sur le marché de Conflans ou sur d'autres marchés, étaient imputés sur les comptes achérois. Géraud, l'automne dernier, nous avait annoncé que, vraisemblablement, le compte d'exploitation 2024 retomberait sur un équilibre à peu près, donc on était plutôt satisfaits de cette réunion. Néanmoins, nous avons eu la désagréable surprise lors de la CCSPL qui s'est tenue la semaine dernière, de voir Géraud rétropédaler sur cette analyse et de maintenir ce chiffre de 53 215 euros. Nous restons en déficit chronique sur ce marché, malgré plusieurs actions et plusieurs temps de travail pour poursuivre des efforts de pilotage budgétaire et d'explorer des pistes d'optimisation.

Aujourd'hui, nous restons sur ce résultat négatif, mais bien évidemment nous avons fait part, de manière assez péremptoire, à notre délégataire de notre insatisfaction quant au manque de pilotage et de transparence suite à ces bilans. Géraud n'a pas pu donner plus d'explications et a pris en compte notre insatisfaction. Néanmoins, nous respectons nos obligations et c'est pour cela que nous vous présentons ce soir ce rapport.

Je finirai ensuite sur les animations. Nous avons eu deux animations qui étaient organisées en 2024, je le répète, coconstruites avec les commerçants puisqu'ils ont un représentant lors de la commission de marché qui se charge de recueillir les avis de ses collègues. Donc, une animation pour la fête des Mères qui a eu lieu le 25 mai, puisque nous ne nous réunissons pas le dimanche, avec une distribution de roses via les commerçants et une animation pour Noël qui s'est déroulée le samedi 21 décembre. Pour cette année 2024, c'était tout, puisque nous avons eu, malgré le souhait exprimé par les usagers du marché et les commerçants, de voir décaler les séances qui étaient prévues le 25 décembre et le 1^{er} janvier, hasard du calendrier. Nous les avons avancées au 24 et au 31 décembre, et la séance du 31 décembre a connu une très faible affluence puisqu'il n'y a eu qu'un seul commerçant présent, ce qui a limité l'impact de ce déplacement. On n'a pas la question cette année, l'avantage, encore une fois, du hasard du calendrier, mais c'est quelque chose que l'on ne reconduira pas forcément.

Sur les conclusions, on voit une situation financière qui est déficitaire malgré des efforts communs d'amélioration, avec des points clés qui sont à surveiller, avec la fréquentation des commerçants volants, l'évolution des modes de paiement et des perspectives de réduction de déficit, surtout à l'aune du lancement d'un nouveau contrat ; 31 décembre 2026, ça arrive vite.

On soutient les initiatives visant à dynamiser le marché et j'en veux pour preuve la très belle réussite du marché des producteurs de samedi dernier qui, je l'espère en tout cas, a ravi tous les Achérois qu'on a pu voir nombreux malgré la chaleur qui commençait déjà à être un peu écrasante sur ce samedi et qui a recueilli aussi un avis très positif de la part des commerçants du marché traditionnel. Je saisis l'occasion pour remercier le Département de cette très belle animation qui a été offerte aux Achérois.

La Ville est mobilisée pour disposer d'un bilan financier correct, malgré le fait que nous ayons aujourd'hui, des difficultés à obtenir des informations claires, transparentes et compréhensibles de la part de notre délégataire. Merci à vous.

Marc HONORÉ

Merci Camille.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

Grégory SANCHEZ

Vous parlez de l'intervention du Département sur le marché de producteurs. Quel est le bilan de cette action-là ? Est-ce qu'on peut avoir un retour un peu plus détaillé que ce que vous avez fait là ?

Marc HONORÉ

Madame JAUNET, pouvez-vous répondre ?

Suzanne JAUNET

Merci Monsieur le Maire. Merci, chère collègue, d'avoir salué l'action du Département. Ce sont 900 clients enregistrés sur les différents stands des producteurs. C'est une belle réussite. Ça correspond à peu près à ce qui s'est passé sur tous les marchés qui ont été mis en place. Ce n'est pas le plus important, mais ce n'est pas là non plus qu'on avait le plus de producteurs. Celui qui a été le plus installé, si je puis dire, c'est Neauphle-le-Château, mais dans un espace extrêmement important et sur toute la journée. Si on fait le ratio du temps qui a été consacré au marché à Achères, c'est une belle réussite et le Président est complètement dans l'optique de renouveler l'année prochaine. J'espère que ce sera encore sur Achères. En tout cas, ce sera certainement même plus important dans le nombre d'opérations qui seront réalisées par le Département. C'est aussi une belle occasion de faire découvrir tout ce qui se crée, tout ce qui se fabrique sur notre territoire.

Camille VAUR

Et 250 smoothies réalisés grâce à la force des mollets Achérois, je le souligne.

Grégory SANCHEZ

Très bien, ça veut dire qu'il y a un marché, en fait. Comment peut-on transformer cet essai-là en quelque chose de pérenne avec notre marché à nous ? Forcer, d'une certaine manière, les frères Géraud à aller accueillir de nouveaux producteurs pour que l'on puisse développer notre marché ? On parle de participation financière et tout ça ; on parle assez peu des Achérois là-dedans et de l'offre de produits qu'il y a, alors qu'on voit qu'il y a un vrai besoin.

Ce n'est pas la première fois qu'on en parle, qu'on réclame ces choses-là, en tout cas qu'il y ait plus de producteurs qui puissent venir et que le marché puisse être aussi valorisé, je ne dis pas tout le temps, on en a déjà parlé, piétonner la rue pour avoir... Vous parliez de Neauphle qui a mis en valeur son marché et mis en valeur son espace, peut-être ponctuellement. En quoi on pourrait intervenir vis-à-vis de notre délégataire pour que ce marché se développe et puisse offrir aux Achérois ce dont ils ont besoin ? Visiblement, quand l'offre est là, ils sont là.

Camille VAUR

Il y a quand même une particularité. On parle d'une offre ponctuelle, donc un événement qui forcément draine plus de monde qu'un marché qui serait pérennisé toutes les semaines. Je ne suis pas forcément certaine qu'on achèterait une bouteille de vin yvelinois à 38 euros, toutes les semaines.

Grégory SANCHEZ

Ça dépend si on est allé à la Maison des jeunes avant.

Camille VAUR

C'est quelque chose qui est aussi important. Il y a aussi une rareté qui fait qu'il y a un attrait pour les Achérois aujourd'hui, et pour d'autres commerçants. Il ne faut pas oublier que ces commerçants, sauf Respekt qui est un hôte régulier de nos marchés sur les séances du samedi, ils ne sont pas Achérois. Typiquement, on a certains commerçants que vous avez vus sur le marché samedi qui ont tout simplement déjà des marchés, déjà des boutiques. Ils se déplacent pour une occasion exceptionnelle, une opération, j'allais dire, coup de poing, mais ce n'est pas forcément le bon terme parce que c'est un événement, parce que c'est dans une dynamique, mais qui aujourd'hui n'ont pas forcément les moyens et la production nécessaires pour faire des marchés tous les samedis de l'année.

Néanmoins, je tiens quand même à signaler qu'on a eu un apport avec de nouveaux commerçants qui sont venus tester le marché d'Achères. On a eu une belle réactivité puisque, malheureusement, on a perdu notre jeune poissonnier, mais, très rapidement, on a été en capacité, en lien avec Géraud, de proposer une nouvelle offre de poissonnerie sur Achères. Au même titre qu'on a aujourd'hui, des traiteurs qui viennent régulièrement, soit de manière épisodique, soit de manière pérenne. On a un très bon traiteur normand, qui vient nous rendre visite tous les quinze jours et qui est très apprécié par les Achérois qui fréquentent le marché.

Après, c'est un travail de longue haleine, je ne vous le cache pas. Aujourd'hui, le marché, c'est aussi une nouvelle manière de consommer. Il faut réussir à attirer les gens. C'est aussi pour cela que l'on travaille sur des animations qui ont une capacité d'entraînement forcé des Achérois qui ne fréquenteraient pas forcément le marché. Aujourd'hui, c'est un travail de longue haleine qu'on mène avec la manager de commerce qui est très mobilisée aussi sur le suivi, qu'on mène avec Géraud parce qu'il nous apporte quand même des commerçants. Après, on a eu aussi beaucoup de commerçants qui sont venus tester, qui n'ont pas trouvé leur clientèle. Aujourd'hui, les commerçants ne sont pas philanthropes, c'est leur gagne-pain, donc s'ils viennent une fois, s'ils viennent deux fois pour faire une séance décevante, malheureusement, on ne peut pas les contraindre à rester.

C'est un travail de longue haleine qui se fait petit à petit. On a un fleuriste, on a deux traiteurs, on a nos charcutiers normands qui viennent. On maintient une offre intéressante qui semble aujourd'hui couvrir les besoins quotidiens des Achérois qui sont bien différents des achats plaisirs et suscités par l'occasion qui ont pu être faits sur le marché des producteurs.

Marc HONORÉ

Ces producteurs, comme l'a dit Camille, font une opération coup de poing. Leur objectif est de se faire connaître également. Ce sont des producteurs régionaux qui sont accompagnés et bien accompagnés, d'après ce que j'ai compris, par le Département. Ils ont un service de développement au niveau de l'agriculture qui est relativement important. L'objectif de tous ces producteurs est effectivement de venir se faire connaître, distribuer leurs cartes de visite. Comme aujourd'hui, pratiquement tous vendent sur Internet ou même en livraison directe, c'est leur objectif. Je ne vois pas ces commerçants-là — peut-être un ou deux par hasard — qui viendraient s'installer tous les dimanches pour vendre des produits, hormis les produits courants, fruits et légumes et autres, mais des produits un peu ponctuels, comme on a vu, du miel, il y avait tout ça, venir régulièrement sur un marché traditionnel pour vendre ce type de produits, je ne pense pas que c'est leur objectif. Leur objectif, c'est de se faire connaître.

Michèle FOUBERT

On pourrait, pas les faire venir, évidemment, toutes les semaines, ce n'est pas ça, mais pourquoi ne pas faire une animation de ce type, pas forcément pilotée par le Département, parce que je pense que le Département ne va pas faire ça tout le temps non plus, il y a aussi des réglementations à respecter sûrement.

Moi qui vais au marché tous les samedis, je suis triste de voir notre marché qui, pour moi, se dégrade. Il y a de moins en moins de métiers de bouche et de plus en plus de camelots qui vendent un peu tout et n'importe quoi, bien qu'ils ont le droit aussi. Je trouve un petit peu que ça manque de dynamisme et qu'on pourrait justement, peut-être pas faire ce genre de manifestation tout le temps, mais pourquoi pas une fois par mois ou une fois par trimestre. Ça dynamiserait un petit peu.

Quant aux animations, faire une animation pour la fête des Mères, je ne sais pas combien de roses ont été distribuées, mais je n'ai pas vu beaucoup de dames avec ce samedi-là. Deux animations, une à la Fête des Mères et une à Noël, je trouve que c'est un petit peu léger. Ils pourraient essayer de dynamiser un peu plus et de faire connaître des producteurs qui ne sont peut-être pas tous les jours sur les marchés, mais qui pourraient, dans les circuits courts, faire justement... Il y a des commerçants, je pense, ou des agriculteurs qui seraient sûrement intéressés de venir une fois de temps en temps sur le marché d'Achères.

Camille VAUR

En fait, c'est le cas. On a un commerçant qui vient faire ses fruits de mer quand c'est la saison. On a régulièrement de la vente de miel quand c'est aussi la saison.

Je me permettrais. C'est un tout petit peu dommage, ça fait maintenant deux ans que j'ai repris ce sujet, on a un endroit sur lequel on travaille ces animations et on est toujours prêts à récupérer les bonnes idées, ce sont les commissions marché. C'est dommage aujourd'hui, de se servir du Conseil municipal pour lancer des idées et de ne pas venir aux commissions marché et partager les idées qui sont toutes bonnes à prendre. On travaille avec les commerçants, avec Géraud, avec la Ville, avec les services. C'est un petit peu dommage de ne pas se saisir de cette occasion qui est donnée aux membres de l'opposition de coconstruire des choses intéressantes pour les Achérois.

Louis-Armand VIREY

Je ne sais pas si cela a été évoqué en commission marché ou pas. Par contre, ce n'est pas la première fois qu'on parle du marché au Conseil municipal depuis 2020. Je pense que ces idées-là, ces propositions-là, on les a faites à chaque fois ou régulièrement. Les idées sont données quand même, que ce soit en commission ou au Conseil municipal.

Marc HONORÉ

Je rappelle quand même que les animations sont payées par les commerçants qui viennent régulièrement tous les samedis sur le marché. Cela fait partie de leurs frais de place.

Camille VAUR

C'est normal qu'ils aient un droit de regard sur les animations. C'est pour cela qu'on les construit avec eux, qu'on ne leur impose pas, parce que ce sont eux qui les paient sur leurs droits de place. Si les

commerçants du marché trouvent très pertinent de faire une distribution de roses pour la fête des Mères, c'est leur bon droit et on travaille avec eux.

Je vous l'annonce, comme cela, cela attirera peut-être beaucoup de monde sur le marché de la rentrée. Nous travaillons pour lancer la rentrée sur une animation avec des bons d'achat qui seront distribués et gagnés sur le marché du 6 septembre, si mes souvenirs sont bons, en collaboration avec Géraud, les commerçants du marché.

Marc HONORÉ

Merci. On va pouvoir passer au vote. On va voter pour prendre l'acte. Vous êtes tous favorables pour avoir pris acte. Merci.

N°048

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - MARCHE COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT

Rapporteur : Mme Camille VAUR

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-3 et R1411-8,
VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.3131-5 et R.3131-2 et suivants,
VU le contrat n° 16-026 de délégation de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation du marché communal d'approvisionnement de la Ville d'Achères, notamment l'article 31,
VU le rapport d'activité pour l'année 2024 du délégataire du service public du marché communal d'approvisionnement, reçu le 12 mai 2025,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20 juin 2025,

Considérant que le Mairie d'Achères a délégué la gestion du marché forain à un délégataire,

Considérant que le délégataire doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services,

Considérant que le rapport d'activité 2024 a été transmis par le délégataire à la Mairie d'Achères,

Considérant que ce rapport doit être soumis pour examen à l'assemblée délibérante,

Considérant que l'examen de ce rapport permet à la Mairie d'Achères d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2024 du délégataire du service public du marché communal d'approvisionnement

051 — Modification du règlement de fonctionnement des multi-accueils collectifs et familiaux

Marc HONORÉ

Je vais passer aux modifications de règlement de fonctionnement des multi-accueils qui devaient être communiquées par Madame CHASSIN. Madame CHASSIN est absente, donc on m'a chargé de... Ça va être vite fait, rassurez-vous. Je ne vais pas reprendre tout.

Chers collègues, en l'absence de Madame CHASSIN, je présenterai la note qu'elle devait rapporter portant sur notre modification quasi annuelle de notre règlement petite enfance.

Cette année, nous sommes sur une modification de pure forme souhaitée par la PMI. Nous ajoutons ainsi six documents qui existaient déjà, mais qui n'étaient pas officiellement annexés, qui n'étaient pas

annexés officiellement au règlement. Nous précisons les missions des directrices, là aussi, en lien avec ce que nous pratiquons déjà. Nous profitons aussi pour toiletter notre règlement en précisant les modalités d'accès au dossier d'inscription, en supprimant notamment la référence désuète de la Caisse d'allocations familiales.

Sinon, tous ces documents et ces modifications sont demandés par la PMI, c'est-à-dire par le Département. C'est simplement de la régularisation et d'annexer des documents au règlement. Les documents existaient, mais n'étaient pas annexés au règlement. Et on nous demande de supprimer la demande de la carte d'allocations familiales comme précisé dans le texte et qui n'existe plus depuis longtemps.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Non ? On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

N°051

OBJET : : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS ET FAMILIAUX

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la lettre circulaire 2014-009 du 26 mars 2014 de la CNAF relative aux nouvelles modalités la Prestation de Service Unique (PSU),

VU la délibération n°11 du Conseil Municipal du 15 décembre 2004 décidant de la mise en place des modalités d'application de la Prestation de Service Unique (PSU) au 1^{er} janvier 2005,

VU la délibération n°37 du 25 juin 2024 approuvant les modifications du règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux,

VU les observations du Conseil Départemental des Yvelines suite à la visite d'inspection des multi-accueils de mars 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 24/06/2025

Considérant l'importance d'adapter l'organisation des multi-accueils en fonction des nouvelles pratiques des familles afin de garantir la qualité du service rendu, de simplifier les formalités administratives de notre organisation et de répondre aux observations du Conseil Départemental des Yvelines,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier le règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux comme suit :

Précision apportée au sommaire : ajout de 6 annexes au règlement de fonctionnement,

Précision apportée sur les principales missions de la fonction de direction avec l'ajout de la mise en application des annexes portées au règlement de fonctionnement,

Ajout d'un paragraphe portant sur la fonction d'accompagnement en santé,

Précision apportée sur le dossier d'inscription pour une demande de place en crèche,

Suppression de la demande de la « carte d'allocations familiales » et ajout des éléments « mentionnant le numéro d'allocataire »,

Précision apportée sur la validité du certificat d'aptitude à la vie collective.

ARTICLE2 : AUTORISE chaque fois que nécessaire la mise à jour des annexes liées aux évolutions des pratiques professionnelles, aux recommandations ministérielles et à celles de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

ARTICLE 3 : ADOPTE les modifications du règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux.

ARTICLE 4 : DIT que le nouveau règlement de fonctionnement relatif aux multi-accueils collectifs et familiaux prendra effet à compter du 3 juillet 2025.

052 — Création de la réserve citoyenne de la Ville d'Achères

Annie DEBRAY-GYRARD

Merci Monsieur le Maire. Je vais vous parler de quelque chose que j'appelle de mes vœux depuis longtemps, depuis que vous m'avez confié la grande responsabilité de coordonner le PCS, le Plan communal de sauvegarde. On va y aller mollo, on va faire doucement.

Suite à l'ABS, donc l'Analyse des besoins sociaux et de la convention territoriale globale, il est ressorti dans l'axe « Achères, une ville à l'identité forte où il fait bon vivre » sur la fiche action numéro 4, « Rendre les Achérois acteurs de la ville. » Il est ressorti la création d'une réserve citoyenne sur la ville en s'appuyant pour l'instant sur les néo-retraités.

La réserve citoyenne d'une ville est constituée de citoyens bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics. Elle est placée sous l'autorité du Maire. La réserve citoyenne a pour objectif d'accompagner les Achérois bénévoles qui souhaitent s'engager dans la ville d'Achères. Par ailleurs, elle offre aux réservistes, la protection assurantielle de la Ville pour ses activités. Les réservistes sont sollicités ponctuellement par les services de la ville pour des missions telles que :

- soutenir et assister la population (plan canicule, intempéries, crise sanitaire)
- contribuer au bon déroulement d'événements locaux
- diffuser des informations sanitaires ou sociales auprès des personnes vulnérables
- agir pour la protection de l'environnement
- contribuer ponctuellement à la continuité du service public.

Cette réserve ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse des services municipaux et autres instances de participation citoyenne, ou encore des associations de sécurité civile, caritative, humanitaire ou d'entraide.

Vous avez bien évidemment vu en commission, où il y avait deux personnes, qu'on avait établi un projet de règlement intérieur. Vous avez, en pièce jointe sur le Conseil municipal, le contrat d'engagement de la réserve citoyenne et le formulaire de candidature. On compte mettre cela en place, si tout va bien, parce que s'il y a des perturbations climatiques, on pourra peut-être faire cela avant, mais au mieux pour la distribution des colis de fin d'année.

Il vous est demandé :

- d'autoriser la création de la réserve citoyenne,
- d'approuver le règlement intérieur, le contrat d'engagement et le formulaire de candidature qui a été joint
- précise que cette réserve citoyenne a des missions qu'on a vues tout à l'heure et qui ont été vues en commission où il y avait deux personnes
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout document relatif à l'organisation et au fonctionnement de la réserve citoyenne.

Marc HONORÉ

Merci Annie. Cette réserve citoyenne existe dans beaucoup de villes. Elle n'a pas été mise en place jusqu'à présent à la ville d'Achères. Compte tenu des problématiques qui, malheureusement, peuvent se faire jour, je crois qu'il est important aussi d'avoir des bénévoles qui soient repérés et qui puissent

éventuellement aider aux différentes tâches, et notamment — c'est sympathique — le premier serait éventuellement la distribution des colis au mois de décembre. J'espère qu'on n'en aura pas besoin avant. Je demande effectivement le bénévolat aujourd'hui. C'est toujours le souci, il y a de moins en moins de bénévoles. Je crois que le fiscaliser, ça permettra d'avancer dans ce domaine-là. Merci Annie.

Est-ce que vous avez des questions ?

Louis-Armand VIREY

Je vous rassure, on va voter pour. Ça nous semble une très bonne chose. On s'interroge juste sur le calendrier de la mise en place de cette réserve citoyenne. Pourquoi cela n'a pas été fait avant ? Monsieur le Maire, vous évoquez des raisons dont on n'a pas connaissance. Peut-être qu'elles sont bonnes, mais on se demande pourquoi cela arrive si tard.

Marc HONORÉ

Il y a beaucoup de choses qui arrivent trop tard. Il y a des trains qui arrivent à l'heure, il y en a qui n'arrivent pas à l'heure.

On a procédé à une mise à jour du PCS l'année dernière parce que le PCS doit être mis à jour. On a travaillé avec les pompiers et avec le Département pour remettre à jour. Tout cela évolue, la ville grandit et différentes problématiques se posent à nouveau. Dans cette mise à jour qui a été validée par nos différents services, par les pompiers et autres, on a été interrogés sur la mise en place de cette réserve citoyenne qui était dans nos têtes, mais on ne pouvait pas le faire, tant que le PCS n'était pas mis à jour officiellement et validé par les organismes de tutelle, sachant que vous ne l'envoyez pas aujourd'hui, on n'a pas la réponse demain. Tout cela prend de plus en plus de temps dans tous les domaines. C'est pour cela que nous vous présentons cette délibération aujourd'hui.

Annie DEBRAY-GYRARD

Au-delà de cela, Monsieur le Maire, je voudrais quand même rappeler le travail qui a été fait autant sur le diagnostic ABS/CTG et qui mettait en avant « Achères, une ville à l'identité forte où il fait bon vivre » et où on a dégagé une fiche action qui était de rendre les Achérois, acteurs de la ville.

Marc HONORÉ

Merci. D'autres questions ? On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N°052

OBJET : CREATION DE LA RESERVE CITOYENNE DE LA VILLE D'ACHERES

Rapporteur : Mme Annie DEBRAY-GYRARD

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L724-1 et suivants relatifs aux réserves communales,

VU le Décret n°2017-930 du 9 mai 2017 relatif à la réserve civique,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 24/06/2025

Considérant que l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale,

Considérant qu'une réserve citoyenne peut renforcer les capacités locales dans certaines missions,

Considérant la nécessité d'accompagner et de renforcer la dynamique et l'implication citoyenne,

Considérant la nécessité d'élaborer un règlement intérieur, un contrat d'engagement et un formulaire de candidature destinés aux réservistes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : AUTORISE la création de la réserve citoyenne de la Ville d'Achères.

ARTICLE 2 : APPROUVE le règlement intérieur, le contrat d'engagement et le formulaire de candidature destinés aux réservistes.

ARTICLE 3 : PRECISE que cette réserve citoyenne aura pour mission de soutenir et d'assister la population (plan canicule, intempéries, crises sanitaires...), de contribuer au bon déroulement d'événements locaux, de diffuser des informations sanitaires ou sociales auprès des personnes vulnérables, d'agir pour la protection de l'environnement et de contribuer ponctuellement à la continuité du service public.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout document relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la Réserve Citoyenne.

053 — Présentation du rapport social unique 2024

Marc HONORÉ

Point suivant, Jean-François DEMAREZ.

Jean-François DEMAREZ

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais donc vous présenter rapidement, parce que vous avez vu que c'était un peu complexe au niveau des chiffres, ce qu'on appelle le rapport social unique.

Suite à la parution de la loi de 2019 de la transformation de la fonction publique, le rapport social unique se substitue désormais au bilan social. Ce rapport social unique est présenté, comme vous le savez, au comité central. Les administrations doivent élaborer, chaque année, ce rapport rassemblant les éléments à partir desquels sont établies des lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration. Entre autres, cela permet d'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents. Il permet aussi de comparer la situation des hommes et des femmes et de suivre l'évolution de cette situation ; ce qui permet aussi, faisant cela dans chaque commune, de pouvoir en tirer, au niveau national, des statistiques.

Plutôt que de vous raconter tous les chiffres qu'il peut y avoir dans le rapport social unique, j'ai préféré vous passer quatre tableaux.

Les effectifs

Vous avez la comparaison des effectifs entre 2022 et 2023 — vous me direz, on est en 2025, mais pour l'instant, on n'a pas encore sorti les chiffres de 2024 — avec des écarts importants. Comme vous vous souvenez, 2022, 2023, même voire 2024, on vous a parlé assez souvent de la difficulté du recrutement qu'on avait. Ce n'était pas forcément une difficulté achéroise, mais plutôt une difficulté nationale.

Bien sûr, j'ai entendu ou lu, il n'y a pas très longtemps — j'ai bien compris qu'on était aujourd'hui en début de campagne électorale — qu'on ne savait pas garder nos effectifs sur la ville d'Achères. Rassurez-vous, aujourd'hui, on est en 2025 dans une embauche un peu plus propice. On a à ce jour, six personnes qui étaient parties de la ville d'Achères, qui sont revenues. Cela prouve quand même que la ville a une certaine attractivité. Et puis, pour rassurer tout le monde, parce que tout le monde a dû l'entendre, mon gardien du cimetière est toujours présent.

La répartition des effectifs par filière

Toutes les filières (administratif, technique, animation) comparées à la part en 2022. C'est quelque chose qui, relativement, ne bouge pas.

La répartition par catégorie

Taux de féminisation par catégorie, par statut. On l'avait bien compris depuis longtemps, la ville d'Achères a une forte majorité féminine. On ne s'en plaindra pas aujourd'hui, même si c'est bien d'avoir un équilibre un peu plus grand, mais les postes administratifs appellent ces dames plus que ces messieurs.

Le poste de l'absentéisme

Je tenais à le faire voir. Vous avez un absentéisme puisque c'est 2023 qui est encore fort. François vous a expliqué tout à l'heure que, dans le rapport de la CRC, sur l'année 2024, l'absentéisme avait diminué de 15 %. On est en pleine amélioration et on continue à travailler sur le sujet de manière à refaire descendre encore l'absentéisme.

Je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport social unique de la ville d'Achères portant sur l'année 2023.

Marc HONORÉ

Merci Jean-François. On prend acte à moins que vous ayez des questions.

Louis-Armand VIREY

Oui, on prend bien acte que ça a été présenté avec brio, encore une fois. Une simple question. Si vous aviez le comparatif depuis le début de mandat pour voir un peu l'évolution et si vous pouviez nous le communiquer, ce serait avec plaisir.

Jean-François DEMAREZ

Je ne vous le promets pas.

Louis-Armand VIREY

Je vous ai fait un compliment quand même.

Jean-François DEMAREZ

Je ne vous le promets pas parce que c'est excessivement compliqué d'avoir tous ces chiffres. C'est un travail. On est passé au rapport social unique, ce qu'on ne présentait pas avant, donc, il faut que j'essaie de regarder si on peut avoir la corrélation. Si on peut l'avoir, il n'y a pas de raison que je ne vous la donne pas.

Marc HONORÉ

Si c'est pour constater qu'il y a moins d'effectifs, je vous le confirme dès maintenant.

Louis-Armand VIREY

Ça, on l'avait déjà constaté. C'est plutôt pour voir les courbes sur toutes les problématiques. C'est toujours intéressant d'étudier les chiffres.

Jean-François DEMAREZ

En gros, ça ne bouge pas beaucoup. Par exemple, le rapport homme-femme, depuis dix ans, il est à peu près le même.

Marc HONORÉ

Pourquoi ce rapport simplement sur 2023 ? 2024, comme Jean-François vous l'a dit, n'est pas sorti parce qu'il y a une coopération qui se fait entre le CIG, de mémoire, et qui n'était pas opérationnelle. Ce sont des échanges inters entre le CIG et les villes, et donc, il n'était pas opérationnel. C'est pour cela que 2023 vient de sortir maintenant, pas pour toutes les villes, il y en a qui ont fait 2024, mais ils étaient en retard sur la gestion et le croisement des données entre les villes et le CIG. Ce n'est pas vrai pour toutes les CIG, mais le nôtre était un peu en retard ou n'était pas tout à fait prêt. Voilà pourquoi vous n'avez que les chiffres 2023.

Les chiffres 2024, vous les aurez, j'espère, début de l'année prochaine. Vous avez pris note ? Très bien, merci.

N°053

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L231-1 à L231-4 et R231-1 à R231-8,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

VU l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 5 juin 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20 juin 2025,

Considérant qu'en vertu de l'article L231-4 du code général de la fonction publique, le rapport social unique doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante des collectivités territoriales après avis du comité social territorial,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du rapport social unique de la Ville d'Achères portant sur l'année 2024.

Jean-François, dernier point.

054 — Mise à jour du tableau des effectifs

Jean-François DEMAREZ

L'éternelle mise à jour du tableau des effectifs. Aujourd'hui, vous avez la présentation des modifications du tableau des effectifs qui sont dues aux évolutions de carrière et aux mobilités intervenues et à venir. C'est le même système que d'habitude. Chaque fois qu'on change, on le met à jour. La mise à jour vous est présentée. Vous avez une feuille récapitulative avec plusieurs créations qui ont été faites. Je vous dis d'abord que les crédits sont inscrits au budget 2025, bientôt.

Je vous demande de valider et d'adopter les créations et les suppressions de postes quand il y en a, mais là, il n'y en a pas.

Marc HONORÉ

Merci. Que des créations. Est-ce que vous avez des questions ?

Louis-Armand VIREY

Puisqu'on parle des effectifs, je rebondis sur une délibération qu'on a passée au mois de mars dernier, si mes souvenirs sont bons, concernant les indemnités pour la police municipale. Est-ce que vous avez eu des personnes qui ont postulé ? Est-ce qu'on a réussi à faire des recrutements sur ces postes ?

Jean-François DEMAREZ

La police municipale, ce n'est pas moi qui en parlerai le mieux, puisque Monsieur le Maire a la direction de la police municipale. Effectivement, aujourd'hui, on vient d'embaucher encore de nouveaux policiers

municipaux, malgré qu'il y en ait qui partent aussi. On a d'anciens policiers municipaux qui étaient partis pour des raisons monétaires et qui sont revenus parce que le soleil est toujours plus beau ailleurs, mais des fois, il est pas mal là où on est. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure. On a des policiers municipaux qui reviennent et on vient d'embaucher un nouvel ASVP. Ça fluctue, mais on a toujours du monde présent.

Marc HONORÉ

Nous avons aujourd'hui trois postes en recrutement avec des personnes en face, donc à valider. On fait des propositions après. Ils acceptent ou pas, mais nous avons trois propositions d'embauche aujourd'hui.

Jean-François DEMAREZ

Je peux avoir le sens de votre question ?

Louis-Armand VIREY

Juste pour suivre le dossier, en fait. C'est par curiosité, juste savoir comment ça avance, est-ce que ça a fonctionné ?

Jean-François DEMAREZ

Comme je sais que vous n'êtes pas fan de la police municipale, je voulais savoir si vous ne sous-tendiez pas autre chose derrière.

Louis-Armand VIREY

Non, c'est juste pour savoir comment ça évolue. Je vous rassure, ce n'est pas pour parler de choses sur les réseaux. Ce n'est pas mon habitude.

Jean-François DEMAREZ

Ce n'est pas de vous dont je parlais.

Marc HONORÉ

Ça évolue difficilement, puisque les contraintes sont toujours les mêmes par rapport à la concurrence des autres villes. On va faire un cliquet de deux ou trois personnes, je pense.

Vous aviez des questions, je crois.

Louis-Armand VIREY

Tout à fait, trois questions.

Marc HONORÉ

Avant ça, je voulais préciser que le prochain Conseil municipal est le 8 octobre.

Michèle FOUBERT

Nous n'avons pas voté, Monsieur le Maire.

Marc HONORÉ

Je voulais terminer rapidement. On ne va pas prendre acte, on va vous faire voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N°054

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,
VU le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 5 juin 2025
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20 juin 2025

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la proposition de M. le Maire de mise à jour des emplois comme jointe en annexe,

Considérant les évolutions de carrière et les mobilités intervenues et à venir,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : VALIDE les créations et les suppressions des grades suivants :

Création / suppression	grade / emploi	Effectifs	ETP
Création	Filière Administrative		
	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1
	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1
	Rédacteur	3	3
	Filière Animation		
	Adjoint d'animation	2	2
	Filière Technique		
	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	2
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
	Adjoint technique	4	4
	Filière Médico-sociale		
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1
	Filière Police municipale		
	Brigadier chef principal	1	1

	Emplois non permanents		
	Vacataires	5	5
ARTICLE 2 : VALIDE et ADOPTE les créations et les suppressions de postes. ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025 au chapitre 012.			

Le prochain Conseil municipal, c'est le 8 octobre, après les vacances. Vous aviez des questions très importantes, a priori.

Louis-Armand VIREY

Monsieur le Maire, merci. Nous allons revenir sur la guinguette du 28 juin dernier. Tout d'abord, merci et bravo à l'association AKM qui a donné sans compter son temps pour répondre à la demande lors de la guinguette du 28 juin et qui, dès le lendemain, était encore présente pour servir tout en dansant sur scène.

Cependant, pourquoi avoir confié la restauration à une seule association alors que d'autres auraient pu être mises en valeur, partager le travail et les bons moments ? Résultat, plus d'une heure d'attente pour se restaurer pour certains, sans compter la file pour commander. Difficile ainsi de profiter pleinement de la soirée et du groupe de musique. De plus, la présence d'autres associations aurait permis d'élargir l'offre de menu.

Même constat pour la buvette, pourquoi ne pas avoir proposé à une association ou un commerçant local de tenir un stand dédié aux boissons ?

Marc HONORÉ

Très bien. Vous avez remercié AKM, je pourrais en faire autant puisqu'effectivement, ils étaient présents, ils ont répondu à notre attente. Je voudrais vous informer qu'on a posé la question à toutes les associations pour savoir quelle association souhaitait produire des repas le soir et éventuellement fournir les buvettes. Une autre association qu'AKM a répondu et ils ont répondu positivement, c'était pour faire des crêpes. Ça changeait un peu. Malheureusement, cette association, je ne donnerai pas le nom, s'est désistée le jeudi soir, je crois, de mémoire parce qu'ils n'avaient pas trouvé les bénévoles — on revient au problème du bénévolat — en nombre suffisant pour assurer la fabrication de crêpes, le soir. Néanmoins, ça s'est très bien passé, on peut le regretter. Je vois qu'Abdel, tu veux préciser une question ?

Abdelyamin DERRADJI

Je remercie déjà la présence de beaucoup d'Achérois. Chaque événement, on sollicite les associations pour leur permettre d'avoir un petit plus financier et tout au moins de se faire connaître. Le cas de la guinguette n'a pas échappé à cette proposition. Nous faisons une réunion avec plusieurs associations pour leur demander. On essaie de tourner, de faire un turnover d'associations pour leur permettre, chaque année, d'avoir la possibilité d'enrichir un peu plus leur trésorerie.

AKM l'a fait avec beaucoup de brio. Alors, ce n'était pas forcément lié au nombre. Après avoir discuté avec la responsable de l'association, c'était plus lié à une organisation de cuisine où ils ont proposé, pour ceux qui ont pu manger, du poulet qui met un peu plus de temps. On leur avait proposé de faire quelque chose de plus léger ce soir-là, ils ont préféré faire une spécialité qui était délicieuse et qui a conduit à un peu plus d'attente. Maintenant, cela n'a pas forcément empêché tout le monde de bien danser et de bien s'amuser. Encore une fois, c'est une nouvelle proposition festive sur la ville. On s'en félicite. Le lieu s'y prête forcément. Je pense que votre présence a contribué à cette bonne humeur sur cette guinguette.

Encore une fois, nous avons pris l'initiative d'inviter d'autres associations ; ce qui ramène aussi au sujet principal des bénévoles, même si leur présence était pérennisée le lendemain par la fête de l'été. En tout cas, on essaiera de faire certainement mieux la prochaine fois.

Marc HONORÉ

Merci.

Louis-Armand VIREY

J'ai une autre question. On revient encore un peu plus en arrière, Mai à vélo.

En mai dernier, se tenait l'événement Mai à vélo pour promouvoir les mobilités douces. Les Achérois pouvaient participer à un défi sur application pour comptabiliser leurs kilomètres et voir combien de kilos de CO2 — on en a déjà parlé ici — ils évitaient. Agents et élus étaient également regroupés sur un challenge interne.

Hormis une publication le 28 avril et un bilan très succinct le 5 juin, rien n'a été fait pour animer ce défi. Pourtant, il aurait été simple d'utiliser les données de l'application pour publier un suivi régulier, créer une dynamique et récompenser, même symboliquement, les participants qui sont arrivés sur le podium. Recueillir leurs témoignages aurait permis de valoriser la pratique du vélo, puisque c'est le but de cette action de Mai à vélo. Est-ce qu'ils font des trajets quotidiens ? Les courses ? En famille ? En mode sportif ou juste récréatif ? Et d'inspirer ceux qui hésitent encore. Cela aurait montré que passer au vélo ne bouleverse pas tant les habitudes que cela, tout en améliorant la santé, réduisant le bruit et la pollution et libérant à terme des espaces de stationnement.

Pourquoi cet événement n'a-t-il pas été davantage mis en avant ? Que prévoyez-vous pour l'édition 2026 ? C'est typiquement le genre d'action sur laquelle nous aurions été ravis de travailler avec la majorité municipale et je suis certain que l'élus, arrivé en tête du classement agent élus, aurait partagé cet engouement pour organiser un défi Mai à vélo à la hauteur d'une ville de 22 000 habitants.

Marc HONORÉ

Effectivement, c'est la deuxième année, je crois, que l'on participe à Mai à vélo. On aurait pu certainement communiquer plus et mieux. Je veux bien vous l'accorder. On a quand même mis en place deux challenges et notamment un challenge pour les élus et pour les collaborateurs qui a donné satisfaction avec, pour nous, une publication régulière des résultats. Effectivement, je voudrais remercier Sarah pour son investissement dans cette partie-là. C'est vrai qu'on aurait pu faire plus globalement pour les Achérois, tout ce que vous venez de dire peut s'entendre. Vous dites qu'est-ce qu'on va faire pour 2026 ? On fera beaucoup mieux, je l'espère.

Louis-Armand VIREY

J'espère que vous avez pris des notes et que l'année prochaine, je n'aurai pas à poser les mêmes questions.

Marc HONORÉ

On essaiera d'être à la hauteur l'année prochaine.

Grégory SANCHEZ

Qui était le « nous » ? Qui était le « Nous » que vous avez dit ? Vous avez dit : « On faisait une publication pour nous. » J'avais compris que c'était les élus, mais qu'on n'était pas concernés.

Jean-François DEMAREZ

Il y avait un challenge des élus avec du personnel en interne, qui était de réaliser un Paris-Nice en vélo.

Grégory SANCHEZ

Pas tous les élus, encore une fois. C'est ça ?

Marc HONORÉ

Si, si ! Monsieur VIREY était inscrit. C'est le seul qui a participé.

Grégory SANCHEZ

J'étais dedans aussi, mais je n'ai pas été aussi bon que lui.

Jean-François DEMAREZ

Non, c'était ouvert à tous les élus.

Marc HONORÉ

Vous n'avez même pas été capable de mobiliser vos colistiers.

Grégory SANCHEZ

Vous n'avez pas écouté, parce que j'ai aussi participé, encore une fois.

Jean-François DEMAREZ

Si vous avez respecté les consignes, vous avez été comptabilisé.

Louis-Armand VIREY

Je vais défendre Grégory. En fait, ça le saoulait d'activer l'application, alors que moi, je m'astreignais à le faire, à chaque fois, pour ne pas être dans les limbes du classement.

Michèle FOUBERT

Et moi, je ne peux pas faire de vélo.

Marc HONORÉ

Prenez exemple, vous aurez des informations.

Jean-François DEMAREZ

Vous aurez le maillot à pois.

Marc HONORÉ

Dernier point lors du jour.

Michèle FOUBERT

La dernière question concerne les travaux de réhabilitation chez Domnis. Les panneaux sont marqués, les locataires participent, mais on ne voit pas les travaux arriver.

Marc HONORÉ

Ils arrivent. Je peux vous confirmer qu'ils seront là fin octobre, début novembre.

Michèle FOUBERT

Les locataires sont déjà sollicités sur leur quittance de loyer depuis un certain temps, et donc, ils ne sont pas très contents.

Marc HONORÉ

Vous savez, là aussi, les contraintes, les décisions...

Michèle FOUBERT

Oui, mais enfin, ça fait deux ou trois ans déjà.

Marc HONORÉ

Tout ne se fait pas d'un claquement de doigts. Il va y avoir aux alentours de 450 logements qui vont être concernés, sur deux sites, à la fois sur les Champs de Villars et à la fois sur les Plantes d'Hennemont, qui nécessitent une mise en place des chantiers. C'est de plus en plus compliqué à trouver des entreprises qui répondent au marché et qui donnent satisfaction dans leurs réponses. C'est un premier point. Deuxième point, quand ils vont démarrer les travaux sur ces chantiers-là, il y en a en gros pour 18 mois. Après, dans un an et demi, ils vont démarrer une autre tranche de 450 ou 500 logements.

Il y a eu des réunions de locataires il y a déjà quelque temps. Pour la première réunion, je crois, aux Champs de Villard, il n'y avait pas grand monde, d'ailleurs. Il y avait très peu de monde.

Michèle FOUBERT

Il y a très peu d'information.

Marc HONORÉ

Aux Plantes d'Hennemont, il y avait un peu plus. Il y aura toujours une communication. Vous dites que les panneaux sont en place. J'ai refait le point avec eux, il n'y a pas très longtemps. C'est fin octobre, début novembre, la mise en place du chantier.

Michèle FOUBERT

Ce qui n'est pas très normal, c'est que les locataires concernés ont déjà des retenues sur leur quittance de loyer pour financer ces travaux.

Marc HONORÉ

Je ne connais pas le mode de financement et la technique, ce n'est pas mon domaine, c'est le domaine de Domnis. Ce que je peux vous dire, ce sont les autorisations de permis de construire que nous avons données, les autorisations de mise en place du chantier qui est en cours d'autorisation, aujourd'hui. Après, le mode de financement et autres, ce n'est pas de mon domaine. Après, c'est avec les locataires et Domnis pour voir les retombées et comment ils pratiquent. Je ne peux pas vous en dire plus sur ce sujet.

Michèle FOUBERT

Merci.

Marc HONORÉ

Si c'est terminé, je vais vous souhaiter de bonnes vacances à tous pour ceux qui partent ; même ceux qui restent peuvent avoir de bonnes vacances. On se retrouve le 8 octobre pour le prochain Conseil municipal.

Ah oui ! Après, vous allez dire que vous n'êtes pas informés. Il y a déjà des panneaux, des bâches en ville le 13 juillet au skate park pour le feu d'artifice. Avant, il y a une activité pour la jeunesse au Bateau vivre pendant...

François DAZELLE

Non, ils ont déjà.

Marc HONORÉ

Ils ont déjà. Je suis trop vieux. À la Maison des jeunes, pas à 50 euros, gratuit pour les jeunes, et des activités aussi, sur le week-end, samedi et dimanche. Ensuite, il y a tellement de choses : la mission PSG le 11 juillet au Stade et lundi prochain, il y a Athletic Day organisé et en appui avec le GPSEO au Stade, des activités sportives pour les jeunes.

Abdelyamin DERRADJI

Un point important. Pour le 13 juillet, il y a un spectacle, avant le spectacle pyrotechnique, qui s'appelle Ragnorock, qui est un nouveau spectacle avant le grand spectacle du feu d'artifice traditionnel cette année. À 22 heures 30, on vous invite tous à venir assister au même endroit.

Marc HONORÉ

Le Maire n'est même pas au courant de tout, mais c'est bien.

Bonnes vacances.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire

Marc HONORÉ



Le secrétaire de séance

Valentin GUILLAUME